



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 23/01/2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 16/01/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13- Votants : 14

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMÉRÉ adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M Richard LOPEZ, M Sébastien BESSON, M Vincent CAILLÉ

Absents excusés : - Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD),
- Mme Servane CHESNEAU (n'a pas donné de pouvoir)
- Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (n'a pas donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : M Rodolphe BORRÉ

2025-01-23-004 Indemnité maire démissionnaire février 2025

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2123-20 à L2123-24

Le conseil municipal a voté le 11 juin 2020, le montant des indemnités du maire et des élus. Le maire a 25.80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction public 1027

Vu la démission de M Le Maire envoyée à M Le Préfet fin janvier 2025,

Il est proposé au conseil municipal que l'indemnité de fonction de M Le Maire sera maintenue jusqu'au 28 février 2025 inclus quelle que soit la date de réponse de M Le Préfet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide avec 13 voix pour et une abstention de M Le Maire, le maintien de l'indemnité de M Le Maire jusqu'au 28 février 2025 inclus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Rodolphe BORRÉ

Rodolphe
BORRE Signature numérique
de Rodolphe BORRE
Date : 2025.02.07
15:55:00 +01'00'



Le Maire
Benoît COUTEAU